La CGT toujours 1ère sur la défense des droits

Vous êtes salarié.es, vous avez des droits :

Votre entreprise est rattachée à une convention collective. Elle vous permet d'avoir des droits en fonction de votre classification.
Votre classification dépend de votre catégorie d'emploi : ouvriers, techniciens, administratifs, agents de maîtrise, cadres, ingénieurs.
La qualification représente l'ensemble de vos savoirs et vos savoir-faire. Elle est individuelle. Elle s'acquière par la reconnaissance d'un diplôme professionnel. Elle augmente avec l'expérience professionnelle. La qualification ne se résume donc pas à une liste de compétences. Elle ne devrait pas dépendre du poste que vous occupez.
La reconnaissance de la qualification est un outil contre toutes formes de discriminations.
Elle doit permettre de structurer la redistribution des richesses dans le travail collectif.

NE RESTEZ PAS SEUL·E SYNDIQUEZ VOUS

Suis- je bien payé.e ?

Pour la CGT, il est urgent d'augmenter les salaires dans le cadre d'une autre répartition des richesses.

Le salaire, c'est l'expression de la valeur de la force de votre travail.
Cela veut dire que : la rémunération doit permettre au travailleur d'être payé en fonction du travail fourni.
Le salaire perçu, chaque mois, permet de dégager plus ou moins de pouvoir d'achat.

Votre pouvoir d'achat doit dépendre de votre salaire, et **NON** des primes comme la prime Macron.

Notre travail, Notre métier !

Nos métiers doivent retrouver de l'attractivité salariale : un travail de qualité, permettant à l'entreprise de dégager des bénéfices, doit être reconnu à sa juste valeur par une rémunération décente !
Mais cela induit aussi d'avoir de bonnes conditions de travail, or celles-ci se dégradent de plus en plus… La sécurité au travail n'est plus optimum.

Vous avez besoin d'en parler ? Vous avez besoin d'être défendus ? La CGT est là pour ça

La CGT est un syndicat historique, une des organisations syndicales les plus reconnues en France.
Sa représentativité lui permet de peser dans le paysage social. La CGT est là pour défendre les intérêts de toutes et tous les salarié.es.

Vous avez besoin d'en connaitre plus ? Vous en avez assez des miettes ?

Contactez-nous. Nous répondrons à vos questions et nous vous aiderons à vous défendre.
Vous pourrez vous former afin d'être en mesure de porter vos revendications.

Ensemble, nous serons plus forts !

Contactez la CGT :

Union Locale :
Grasse : 10 av Francis De Croisset
06130 Grasse
Tel: 04 93 36 00 01
Mel: ul.cgt.grasse@wanadoo.fr

Union Départementale :
04 92 47 71 10 Mel : ud@cgt06.fr

www.cgt06.fr